Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 1

Artikel: A propos : créativité

Autor: Masnata-Rubattel, Claire

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274766

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Deux intéressantes interpellations au Parlement

●

Le sort de Mme Andrée Weitzel et celui de l'Office SCF

SLI.- Les interpellations qui ont été présentées au cours des deux premières semaines de la session d'hiver des Chambres fédérales, à propos de l'Office SCF et de son chef jusqu'au 31 décembre de cette année, Mlle Andrée Weitzel, ne manquent pas d'intérêt. D'une part, la voie dans laquelle on paraît s'engager, en ce qui concerne la réorganisation du Service complémentaire féminin, suscite des critiques. D'autre part, il s'agit de dire, et de dire hautement, que Mlle Weitzel a été ces dernières années l'objet d'attaques injustifiées, et qu'au moment où elle quitte son commandement, après l'avoir exercé durant vingt-trois ans, elle conserve toute l'estime du Parlement. Les interpellations déposées à ce sujet sont au nombre de deux. Elles ont pour auteur, au Conseil national, Mme Gertrude Girard-Montet, de la Tour-de-Peilz, également présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, au Conseil des Etats, M. Carlos Grosjean, de Neuchâtel. L'intervention de M. Grosjean a la teneur suivante :

C'est avec étonnement que nous avons appris la décision du Département militaire fédéral de modifier l'actuel statut du Chef du Service complémentaire féminin.

A une époque où l'on cherche avec raison à bénéficier toujours davantage de la collaboration de la femme suisse dans la vie politique, dans l'économie et dans les diverses institutions de droit public et privé, nous comprenons mal cette réorganisation qui paraît aller à l'encontre de la promotion féminine.

Nous sommes d'autant plus surpris que nous portons une grande admiration au travail accompli par Mademoiselle Andrée Weitzel dans le cadre de son commandement militaire. Et nous osons affirmer que ce sentiment est partagé par un grand nombre de citoyens suisses qui ne sont pas prêts d'oublier les services rendus au pays. En service commandé depuis 1940, appelée à la tête du Service complémentaire féminin dès 1953, elle a été le chef dans l'acceptation noble du terme.

Jalousée parfois en raison même de son intelligence et de ses compétences, elle a su montrer une dignité et un détachement des bassesses humaines qui forcent le respect.

Nous serions reconnaissants au Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

a) Pour quelles raisons a-t-on modifié le statut de la direction du Service complémentaire féminin ?

b) Ne craint-on pas de dévaloriser ce service en nommant à sa tête une personne exerçant désormais ces fonctions «à titre accessoire» pour reprendre les propres termes du Département Militaire fédéral ?

Quant à Mme Girard-Montet, elle a posé les mêmes questions que M. Grosjean, tout en demandant en plus au Conseil fédéral si Mlle Weitzel avait été consultée à propos de la nouvelle structure de l'Office SCF, et si oui quelle était sa position, d'autre part si la dévalorisation «ne va pas résulter aussi du fait que le poste de chef administratif de l'Office SCF sera occupé, dès le 1er janvier 1977, par un homme ayant le grade d'adjudant sous-officier ?»

En réorganisant l'Office SCF, on a voulu, lit-on dans des documents officiels, faire la distinction dans la conduite du service SCF, entre un commandement assumé périodiquement par une femme qualifiée exerçant une fonction de milice et une direction administrative de l'Office confiée à une personne ayant un statut de fonctionnaire. On est d'autant plus surpris de voir comment cette réorganisation est appliquée, a observé Mme Girard-Montet, que le Conseil fédéral, en janvier 1975, lors du 4e Congrès féminin suisse, s'était résolument déclaré en faveur de la promotion féminine.

Mais ce qui est également significatif et digne de remarque, c'est qu'on ne veuille pas laisser partir Mlle Weitzel sans lui dire combien elle mérite la reconnaissance du pays pour son activité si longue et fructueuse à la tête du SCF, exercée dans des conditions parfois difficiles, mais toujours de façon digne de tout éloge.

E.J.

AFFAIRES NATIONALES

Droit de filiation

Entrée en vigueur : le 1er janvier 1978 seulement.

Le Conseil fédéral a fixé au 1er janvier 1978 l'entrée en vigueur du nouveau droit de filiation, nous dit l'ATS. Le délai référendaire, pour cette révision partielle du Code civil, est arrivé à échéance le 5 octobre 1976 sans qu'aucune demande de référendum n'ait été déposée. (Il a manqué 3000 signatures !)

Et pourquoi doit-on attendre ? Pourquoi faut-il que la discrimination entre enfants nés hors mariage et enfants dits «légitimes» subsiste encore une année entière ? Pourquoi ? Et bien, parce que la conférence des directeurs cantonaux de justice et police a mis en avant les importants travaux d'adaptation qu'auront à assumer les cantons (modification de la loi d'introduction du CC et élaboration de la législation d'exécution).

Si la loi avait touché un autre domaine, on aurait fait diligence ! Quand on veut s'adapter, on le peut, mais le tout c'est de le vouloir ! Dans le domaine de la filiation, il y avait tant de réticences, qu'on n'est pas trop étonné d'attendre encore. S.Ch.

Norvège

Pendant ces trois dernières années l'opinion publique a beaucoup évolué en ce qui concerne le statut de la femme. Le CNF (Conseil National des Femmes) de Norvège a marqué son 70e anniversaire en 1974 par une étude sur le rôle de la femme dans le développement régional. Parmi les nombreux thèmes débattus se trouvaient ceux des MASS MEDIA ET LES DROITS DE L'HOMME, du ROLE DE LA FEMME EN POLITIQUE, de la FEMME ET L'ECONOMIE SOCIALE, de LA FEMME ET LA LOI — QUE FAUT-IL CHANGER ?

En 75 des fonds furent attribués à l'éducation des femmes au Bangladesh, ce qui a été vivement apprécié par l'opinion publique. Notre Conseil demande maintenant :

1) Des bourses pour l'accouchement des femmes qui travaillent chez elles.

2) De meilleures conditions pour les femmes en prison.

3) Interdiction de faire la publicité pour les publications, images et films qui encouragent la pornographie et la violence. Cette demande a suscité beaucoup de discussions dans les journaux, mais la publicité continue à paraître !

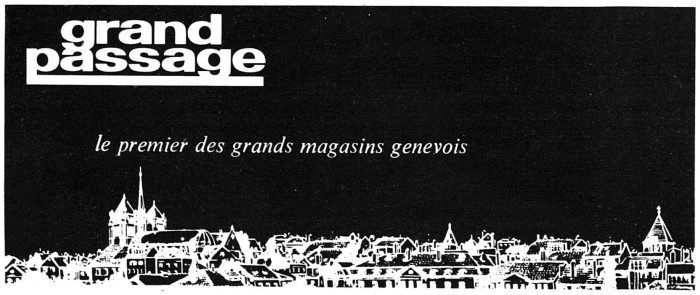

A propos Créativité

Je croyais le problème réglé : débattu, compris, rangé, comme la rotondité de la terre, parmi les choses acquises. Pas du tout. Il fait régulièrement surface. Au moment où l'on s'y attend le moins, l'affirmation est lancée : «... pas de génies chez les femmes.... il est vrai qu'elles donnent la vie... c'est leur façon à elles de créer». D'abord, la comparaison est idiote; ensuite, le faible nombre de femmes créatrices — car le fait est vrai — s'explique, sans qu'il faille pour autant recourir à «la Nature» qui a un peu trop souvent bon dos.

Une comparaison fausse

Même si le fait de mettre au monde un enfant peut procurer une très profonde satisfaction, la comparaison est fausse : la conception a été, durant la plus grande partie de l'histoire de l'humanité, un phénomène non voulu, redouté même. La gestation est un processus biologique qui se déroule inéluctablement; la mère n'a aucune prise sur elle; elle ne peut l'accélérer ni, jusqu'à très récemment, l'interrompre; elle ne peut pas non plus choisir la couleur des yeux, celle des cheveux ou encore le type d'intelligence du futur bébé. Elle prête son corps pendant quelques mois pour que puisse se développer une nouvelle vie. C'est tout. C'est beaucoup. C'est peu. Ce n'est en tout cas pas de la créativité.

Créativité et structures sociales

La créativité, elle, apparaît comme un acte individuel, conséquence d'une décision; elle ne peut cependant être suscitée que dans un certain contexte social; elle est partie intégrante de la structure sociale, encouragée, découragée, déterminée par des institutions spécifiques. Et c'est justement cela qui explique le mauvais record des femmes dans ce domaine.

Un exemple : le nu. De la Renaissance à la fin du XIXe siècle environ, l'étude du corps humain est indispensable à l'apprentissage de tout jeune artiste, essentielle à la production de toute œuvre voulant prétendre à la grandeur. Par conséquent, l'un des cours essentiels des académies d'art à cette époque, est le dessin de nus, à partir de modèles masculins en général; le nu féminin est en effet interdit dans pratiquement toutes les écoles des Beaux-Arts jusqu'en 1850. C'est ainsi que les femmes se trouvent dans l'impossibilité d'apprendre leur métier : les modèles de leur sexe sont bannis et, jusqu'en 1893, elles ne sont pas admises dans les salles de dessin d'après nature, où posent les modèles de l'académie officielle du Louvres; lorsqu'elles y pénètrent enfin, ceux-ci sont dans l'obligation de se couvrir, en partie tout au moins... Rares sont les femmes qui passent par-dessus ces interdictions, beaucoup plus nombreuses celles qui déploient leur talent dans des secteurs de la peinture dits mineurs, et donc moins prestigieux : portraits, paysages, natures mortes. C'est comme si on refusait à un étudiant en médecine le droit de disséquer ou celui d'examiner un corps humain dévêtu. Privées d'encouragements, de possibilités de se former, certaines femmes furent malgré tout attirées par une profession artistique. Et c'est cela, plutôt que le faible nombre de génies féminins, qui devrait étonner.

Cette politique de la «porte interdite» qui s'étend, cela va sans dire, à bien d'autres domaines, explique aussi qu'il a été plus facile aux femmes de s'exprimer par la poésie ou la littérature, qui n'exigeaient pas une formation poussée et qu'elles pouvaient pratiquer chez elles; encore devaient-elles être des privilégiées pour se consacrer à leur travail de façon régulière et sans être perpétuellement dérangées. Car elles ne jouissaient pas forcément de la sympathie des leurs, ni des préjugés favorables d'un éventuel public : plusieurs adoptèrent un pseudonyme d'homme, pour qu'on ne juge pas leur œuvre «féminine» d'abord, et ensuite seulement «littéraire».

Barrières plus subtiles encore

Mais, à supposer même que ces barrières n'aient pas existé, on ne compterait probablement pas beaucoup plus de génies-femmes. Car ces interdictions ne représentent que l'aboutissement d'un long processus de conditionnement de la fille, qui commence avant même sa naissance. Un conditionnement qui est maintenant connu, mais qu'il n'est jamais inutile de rappeler : orientées dès le départ vers le rôle d'épouse et de mère qui les attend tôt ou tard, les filles voient cultiver chez elles toutes les qualités dites féminines, qui effectivement sont souvent celles des femmes puisqu'elles les ont apprises. Les modèles auxquels on espère aujourd'hui encore qu'elles s'identifieront, ceux qu'elles rencontrent dans les livres, les bandes dessinées, les feuilletons radiodiffusés ou télévisés, la publicité, ceux qui transparaissent dans leurs jouets sont peu nombreux à figure maternelle, bien sûr; ou figures déformées (Jeanne d'Arc, vierge et martyre mais jamais capitaine intrépide), dévalorisantes (objets sexuels, égéries qui inspirent un homme mais ne créent rien), secondaires (secrétaires, hôtesses) suspectes (les grandes putains qui ont fait l'histoire mais dont on ne dit jamais qu'elles étaient intelligentes).

Alors, quand elles ont bien intériorisé ces normes sociales, le fait que les portes des académies leur soient ouvertes ou fermées a relativement peu d'importance : elles n'y frapperont pas : «Dites à n'importe quel être humain, dès la prime enfance, qu'il est un être relatif, qu'il est effacé, gommé, avant d'avoir même pu faire le premier pas, qu'il ne compte pas vraiment dans la société, et vous aurez, à des exceptions près comme toujours, un être gommé, effacé, relatif. Dites-lui que tous les horizons lui sont ouverts et que, même pauvre, il a au moins une chance de sortir de l'ornière, qu'il faut qu'il se batte pour se faire reconnaître, vous lui aurez au moins donné un choix.

C'est ce choix qui est systématiquement refusé aux filles[1]

La prochaine fois que la créativité des femmes revient sur le tapis, j'offre à mon interlocuteur «Une chambre à soi» de Virginia Woolf et je me tais.

Claire Masnata-Rubattel

[1]HORER (S) + SOCQUET (J.) — *La création étouffée*. Paris, Pierre Horay, 1973, p. 26 (Coll. Femmes en mouvement)

La retraite avenir

de Romala Sabourin, édition Denoël/Gonthier

«...Des études étagées dans le temps qui permettent de suivre un individu pendant un certain nombre d'années, ont montré qu'entre cinquante et soixante ans, l'intelligence, dans la plupart des cas, non seulement ne décline pas, mais au contraire s'améliore. Ils ne constatent de diminution, chez les sujets ayant dépassé soixante ans, que dans la rapidité avec laquelle ils accomplissent certaines tâches en particulier motrices. Autrement, la seule caractéristique frappante des résultats obtenus par des personnes âgées dans des tests d'intelligence, c'était la stabilité jusqu'à l'âge de 73 ans. C'est dire combien les personnes du troisième âge sont disponibles pour une vie quotidienne d'activité et non de repos, et que, dans une perspective d'éducation permanente qui est l'éducation de tous quels que soient leur âge et leur niveau, ils participent aux valeurs et à la culture de la communauté dont ils font partie.»

Ces affirmations importantes ont été faites par M. Guglielmi, l'un des responsables de l'Université du troisième âge de Caen et sont citées dans l'intéressant livre de Romola Sabourin.

Dans sa première partie, l'auteur analyse le phénomène vieillesse (statistiques, définitions, description du 3e âge de la femme et de l'homme...), puis, dans le reste du livre, met l'accent sur la nécessité de faire quelque chose, non pas, pour cette catégorie de la population, mais avec.

Le retraité redevient maître de son temps, alors que pendant toute sa vie il a été soumis au «travail — obligation»; au moment de la retraite, cette obligation lui manque souvent; il est perturbé d'avoir tout à coup la responsabilité de l'emploi de son temps; il faut qu'il apprenne subitement à vivre. Pour certains, ce n'est pas un problème : ils s'épanouissent, retrouvent leur vraie personnalité. Ils peuvent se livrer au «travail — plaisir» qui les satisfait en soi et non plus par l'intermédiaire de l'argent et de ce qu'il procure. Pour que chacun connaisse cette redécouverte personnelle de ses facultés créatrices propres, il faut multiplier les possibilités de l'éducation permanente, les programmes de développement personnel. La revalorisation de la spécificité propre de chaque individu devient une nécessité impérieuse dans une société dont le mode de vie est une atteinte à l'autonomie de la personne. La «préparation à la retraite» aura atteint son but lorsqu'elle sera devenue inutile : par son impact en amont des générations, elle aura déclenché l'action de développement personnel à tous les stades du cycle éducatif.

S. Chapuis

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE pour l'

ÉGALITÉ DES DROITS

ENTRE HOMMES ET FEMMES

Aboutissement de l'initiative sur l'égalité des droits entre homme et femme

Le 15 décembre 1976, une douzaine de femmes apportait à la chancellerie, au Palais fédéral 56 644 signatures emballées dans 25 beaux cartons.

Dans 4 ou 5 ans le peuple devra se prononcer pour savoir si oui ou non il est pour l'égalité de l'homme et la femme dans la famille, dans la profession et surtout dans les salaires.